

## Action U : Réviser les documents d'urbanisme pour asseoir un projet de territoire maîtrisé et porteur de qualité

Objectif 8 : Donner au territoire un cadre cohérent pour l'insertion des projets structurants et un ancrage conforté par le développement des centralités

<p><b>Contexte</b></p>	<p>La commune de Groslay est concernée par de nombreux projets structurants qui vont modifier profondément le paysage urbain dans les 20 ans à venir. De plus, le cadre réglementaire des documents d'urbanisme a évolué pour davantage intégrer les préoccupations environnementales issues du Grenelle de l'Environnement.</p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la ville s'est doté en 2006 a fait l'objet d'ajustements à la marge mais ne permet plus d'avoir une vision d'ensemble des projets et de produire de la qualité urbaine, notamment en raison des contraintes du Plan d'Exposition au Bruit.</p> <p>Le principal objectif de cette action est donc de contribuer à la révision de l'ensemble des documents d'urbanisme utilisés par la collectivité.</p>	
<p><b>Descriptif</b></p>	<p>Objectifs poursuivis dans la prochaine révision des documents de planification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intégrer les orientations supra-communales des documents d'urbanisme approuvés ou en cours de révision comme:             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Schéma Directeur d'Ile-de-France</li> <li>• Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency</li> <li>• Le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France</li> <li>• Le Programme Local de l'Habit Intercommunal</li> </ul> </li> <li>...</li> <li>➤ Mettre en cohérence l'ensemble des projets à réaliser sur la commune (<i>Avenue du Parisis, zones d'activités, complexe sportif et culturel, projets de renouvellement urbain, parcs régionaux, coulée verte,...</i>)</li> <li>➤ Créer un périmètre de protection des bâtiments de France modifié en vue d'une meilleure adéquation avec le site</li> <li>➤ Favoriser la qualité urbaine et architecturale</li> <li>➤ Appréhender le territoire de façon globale et l'aménagement dans toutes ses composantes (logements, espaces publics, transports, qualité urbaine et architecturale, environnement, économie,...)</li> <li>➤ Mettre en cohérence le PLU avec l'Agenda 21 et les principes du développement durable, par la mise en place d'une approche pédagogique et des outils incitatifs</li> <li>➤ Adopter une Approche Environnementale de l'Urbanisme et intégrer les obligations réglementaires liées au Grenelle 2 (orientations d'aménagement et de programmation, prise en compte des trames vertes et bleues et du plan territorial pour le Climat, introduction d'objectifs environnementaux : réduction émission gaz à effet de serre, réduction de la consommation des espaces naturels,...)</li> </ul>	
<p><b>Finalités</b></p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Lutte contre le changement climatique</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Préservation des ressources</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Cohésion sociale et solidarité</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Epanouissement de tous les êtres humains</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Modes de production et de consommation responsables</p> </div> </div>	

Autres actions liées : N, S, V, W, X, Y, Z